

Les Trophées du Bâtiment Passif 2025

Règlement

1. ORGANISATEURS

L'association La Maison du Passif organise l'édition 2025 des Trophées du Bâtiment Passif dans le cadre du salon Passibat' 2025 qui se tiendra les 18 & 19 mars 2024 au Pavillon Baltard (Nogent-sur-Marne).

2. OBJETS ET PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux bâtiments passifs labellisés « Bâtiment Passif » OU à minima ayant fait l'objet d'un calcul PHPP, comportant une ventilation double-flux et ayant fait l'objet d'un test d'étanchéité à l'air satisfaisant le critère Bâtiment Passif ($n_{50} \leq 0,6$ /h) ou EnerPHit ($n_{50} \leq 1,0$ /h). Pour chaque candidature, il est demandé de joindre le rapport de test d'étanchéité à l'air, le rapport de mise en service de la VMC double-flux avec mesure des débits à chaque bouche ainsi que le PHPP du bâtiment à jour.

Il n'est possible de présenter que des réalisations finies de maisons individuelles, bâtiments collectifs ou bâtiments tertiaires ; rénovés ou neufs. Les bâtiments en travaux ne seront pas acceptés.

Il n'y a pas de limitation de surface.

Chaque participant peut présenter plusieurs réalisations.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours si le nombre d'inscrits est insuffisant.

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par mail. Les dossiers sont à envoyer à l'adresse e-mail suivante : passibat@lamaisonpassive.fr

Ouverture des inscriptions : 1^{er} juillet 2024

Clôture des inscriptions : 18 octobre 2024

a. FRAIS D'INSCRIPTION

Il n'y a pas de frais d'inscription.

b. ÉLÉMENTS À REMETTRE

L'inscription n'est valide qu'une fois tous les éléments reçus :

- Le règlement signé
- Le dossier de candidature renseigné (document PowerPoint)
- Le rapport de test d'étanchéité à l'air, le rapport de mise en service de la VMC double-flux avec mesure des débits à chaque bouche ainsi que le PHPP à jour (que le bâtiment soit certifié Bâtiment Passif ou non)
- Les photographies et plans libres de droit de diffusion (pour une durée de 2 ans)

4. PHOTOGRAPHIES ET PLANS

Au moins 3 photographies du projet terminé doivent être fournies (intérieur, extérieur), plus une photo de l'existant dans le cas d'un projet de rénovation.

Qu'il s'agisse des photographies fournies pour figurer dans la présentation PowerPoint du projet, dans le support magazine Passimag', sur le site de l'association La Maison du Passif, sur le site du salon Passibat', les panneaux, ou sur tout autre support faisant la promotion des Trophées, elles doivent impérativement être libres de droits. La Maison du Passif pourra les utiliser pour une durée limitée de 2 ans. Les organisateurs du concours dégagent toute responsabilité relative à des poursuites ultérieures.

Plans et photographies doivent être envoyées avec le dossier de candidature.

Format JPG HD pour les photos, PDF pour les plans.

Les fichiers doivent être nommés comme suit : « Nom du projet_Architecte_BET_Copyright ».

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

En aucun cas le dossier de candidature ne peut être remis manuscrit ; le cas échéant, l'inscription serait immédiatement invalidée.

Tous les éléments (textes et visuels) qui seront communiqués par le candidat pourront être utilisés gratuitement pour présenter le projet dans le support magazine Passimag', sur le site de l'association La Maison du Passif, sur le site du salon Passibat', les panneaux, ou sur tout autre support faisant la promotion des Trophées. Ils doivent donc être libres de droits. La Maison du Passif pourra les utiliser pour une durée limitée de 2 ans.

Toutes les informations communiquées dans le dossier de candidature par le candidat sont considérées comme vérifiées et certifiées exactes par lui.

6. CANDIDATURES ET CATÉGORIES

Toutes les candidatures seront éligibles dans chacune des 5 catégories établies pour l'édition 2025 des Trophées du Bâtiment Passif, à savoir :

- Grand Prix du Jury
- Projet neuf
- Projet rénové
- Performance énergétique et frugalité
- Innovation

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour déterminer le lauréat dans chaque catégorie, le jury se basera selon ses préférences sur l'intégration environnementale de la réalisation, les performances énergétiques, techniques et environnementales, l'esthétique, la cohérence architecturale, le choix des matériaux.

C'est sur ces mêmes critères que La Maison du Passif réalisera une pré-sélection des projets qui seront présentés au jury.

8. JURY

Le jury sera composé de 8 à 10 personnes : architectes, ingénieurs, décideurs et représentants de la presse spécialisée.

Ce jury déterminera un lauréat dans chacune des 5 catégories :

- Grand Prix du Jury
- Projet neuf
- Projet rénové
- Performance énergétique et frugalité
- Innovation.

Les décisions du jury sont sans appel et incontestables.

9. RÉSULTATS

Le jury se réunira courant novembre 2024 pour déterminer les lauréats. La réunion du jury peut être distancielle.

Les résultats seront annoncés lors de la remise des Trophées qui aura lieu sur le Salon Passibat' le 18 mars 2025 en fin de journée. Les lauréats auront été contactés pour être présents lors de la remise des Trophées. Leur présence sera la bienvenue, sans caractère obligatoire. En cas d'absence le Trophée sera envoyé au lauréat.

Je soussigné(e).....

déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.

Fait à :

Le :

Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)